

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU FAMILISTERE GODIN EN DATE DU 9 FEVRIER 2024 A 10H00

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf février à 10 h 00, le comité syndical du syndicat mixte du Familistère Godin, légalement convoqué, s'est réuni en son siège à Guise, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hugues Cochet, Président.

Date de convocation : 01/02/2024

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres présents ou représentés : 6

Etaient présents : Messieurs Hugues Cochet, Hervé Florenty, Mesdames Marie-Françoise Bertrand, Corinne Monfront, Isabelle Ittelet, Carloine Varlet-Chénot.

Absents excusés : néant

FINANCES

D 2024-01 Débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2024

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales un débat d'orientation budgétaire est obligatoire pour les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants ou plus.

I) Section de Fonctionnement

1. Solde d'exécution de l'exercice 2023

Le total des recettes émises au cours de l'exercice 2023 s'élève à 2 308 738 € (- 47 000 € par rapport à l'année précédente) pour un total de dépenses de 2 438 075 € (+ 30 613 € par rapport à 2022), le solde d'exécution de la section de fonctionnement présente un déficit de 129 337 €.

Compte-tenu de l'excédent reporté N-1 de 300 723 €, le résultat cumulé de fonctionnement de l'exercice 2023 s'élève à 171 386 €.

Cet excédent est en forte diminution depuis plusieurs années compte-tenu du déséquilibre entre les dépenses toujours croissantes et les recettes qui diminuent, ce que l'on appelle l'effet de ciseaux. Depuis 2020, le report d'excédent a réduit de plus de moitié.

2020	380 638 €		
2021	365 425 €	-4%	
2022	352 452 €	-3,6%	

2023	300 723 €	-14,7%	
2024	171 386 €	- 43%	-55% / 2020

A ce stade, on peut considérer que le seuil critique est atteint compte-tenu de la très forte hausse des dépenses d'énergie depuis 2022 et qui augmenteront encore en 2024.

Sur les deux seuls postes de dépenses « électricité + gaz » l'évolution de l'augmentation est la suivante :

2021	143 547 €		
2022	223 225 €	+56%	
2023	324 164 € 346 500 € sans amort. elect	+45%	+ 125 % / 2021
Prévision 2024	400 000 €	+24%	+ 180 % / 2021

On constate + 80 000 € de 2021 à 2022 (+56%) et + 100 000 € entre 2022 et 2023, soit 180 000 € de dépenses supplémentaires sur les deux derniers exercices comptables. A noter que cette hausse a été freinée par l'amortisseur électrique, soit 22 000 € d'économies pour 2023. Ce dispositif est reconduit en 2024 selon de nouvelles modalités qui ne permettent pas à ce jour d'estimer son impact financier.

Le coût des dépenses énergétiques est estimé à 400 000 € en 2024, soit quasiment le triplement de ce poste de dépenses en 3 ans. **Cela représente un surcoût de 256 000 € qui a été absorbé par les réserves jusqu'à présent, ce qui ne sera plus possible en 2024.**

2. Recettes de fonctionnement prévisionnelles 2024

Le montant total des recettes prévues en 2024 s'élève à 2 700 000 €, soit +5% par rapport au BP précédent. Cependant ce montant ne suffira pas à couvrir le montant des dépenses de l'exercice. En l'état actuel des prévisions, le budget est déficitaire à hauteur de 75 000 €. Des pistes de recherches de nouvelles sources de financement sont explorées mais ces potentielles recettes sont trop incertaines pour pouvoir être inscrites au budget prévisionnel.

Compte-tenu du déficit de 129 337 € de la section de fonctionnement, le report de l'excédent diminue de 43% et s'élève à 171 386 €.

Les seules recettes propres du syndicat mixte sont constituées des revenus locatifs. Toutes les autres recettes n'étant que des compensations ou des remboursements de charges, l'équilibre du budget repose essentiellement sur les participations statutaires du département de l'Aisne et de la ville de Guise, qui représentent 67% du budget total de fonctionnement.

Les revenus locatifs, d'un montant de 25 000 €, pèsent moins de 1% des recettes totales de l'exercice 2024.

Les produits des services sont estimés à 90 000 € et correspondent au remboursement du personnel mis à disposition de la régie, au remboursement des charges d'entretien par les résidents et au produit de la cession des ouvrages et du miel à la régie.

Le remboursement par le Département des intérêts des emprunts génèrera une recette de 93 000 €, égale à la dépense correspondante.

L'amortissement des subventions affectées aux investissements s'élèvera à 327 000 € mais ne compense pas intégralement les charges générées par l'amortissement des immobilisations (différentiel de 250 000 €).

Le montant prévisionnel des subventions de fonctionnement espéré pour l'exercice 2024 s'élève à 180 000 €. Cependant, il s'agit de subventions sollicitées qui ne sont pas encore attribuées. Il n'y a donc aucune garantie à ce jour sur les montants octroyés. Il s'agit en détail :

- Subvention Pacte pour la biennale Faire Autrement 2024 : 75 000 €
- Région 70 000 € : Jardins en scène, Festival Haute Fréquence, rev3 Faire Autrement
- Fonds européens (Leader) 20 000 € pour l'exposition temporaire anima ex musica
- DRAC 15 000 € pour les olympiades culturelles et la résidence Sorcière ! dans le cadre de l'été culturel

Afin d'équilibrer le budget, les participations statutaires sollicitées au département de l'Aisne et à la ville de Guise s'élèvent respectivement à 1 630 000 € et 180 000 €. Les montants de ces participations statutaires ont été évalués en décembre 2023 sur la base d'un déficit prévisionnel de 96 000 €. Cependant le déficit constaté au 31 décembre 2023 étant nettement supérieur à la prévision de (+33 000 €) les prévisions établies mi-novembre auraient besoin d'être actualisées.

3. Dépenses de fonctionnement prévisionnelles 2024

Le montant prévisionnel des dépenses de l'exercice 2024 est estimé à ce jour à 2 775 000 €, soit + 185 000 € par rapport à 2023 (+7%). Comme évoqué précédemment ce montant est plus élevé que celui des recettes attendues.

Cette augmentation globale des dépenses se répartit de la manière suivante :

- + 100 000 € sur les dépenses d'énergie (gaz et électricité) + 33%
- + 80 000 € sur le programme d'activités culturelles particulièrement riche en 2024, avec des engagements de longue date + 35%
- + 32 000 € sur les charges de personnel + 4%
- + 22 000 € sur les dépenses d'amortissement des investissements + 4%
- + 14 000 € de charges exceptionnelles pour le remboursement de l'acompte du filet de sécurité perçu à tort
- 16 000 € sur le remboursement des intérêts des emprunts
- 50 000 € en supprimant totalement le poste pour dépenses imprévues
- + 3000 sur l'ensemble des charges de gestion courante soit 0,2% de marge d'augmentation

3.1 Charges à caractère général

L'estimation de ces charges est de 1 270 000 €, soit une progression de 17% par rapport à 2023. Elles représentent 46% du budget global de fonctionnement.

Comme évoqué ci-dessus, les postes les plus impactés sont les dépenses d'énergie, 200 000 € pour les dépenses d'électricité et 200 000 € pour le gaz.

Par ailleurs, les dépenses relatives au programme d'activités culturelles de l'année 2024 est à nuancer au regard des financements mobilisés (180 000 € de subventions sollicitées).

Outre le traditionnel Premier Mai et la saison du théâtre, celui-ci comprend également les actions culturelles menées dans le cadre de l'exposition « anima ex musica », les animations sportives et culturelles lors du passage de la flamme olympique le 17 juillet, la deuxième édition du festival Faire Autrement du 30 mai au 1^{er} juin, la résidence « Sorcière ! » en partenariat avec la chambre d'eau et cofinancée par la DRAC et la région.

3.2 Charges de personnel

Les dépenses de personnel d'un montant prévisionnel de 832 000 € représentent 30% du budget total de la section de fonctionnement. L'effectif du syndicat mixte est de 15 personnes, qui représentent 14 ETP. Cet effectif est renforcé par un apprenti au jardin, le recrutement de stagiaires

de l'enseignement supérieur pour les besoins saisonniers et par du personnel technique intermittent pour les besoins ponctuels liés aux événements.

3.3 Charges financières

Les charges financières de l'exercice 2024 sont estimées à 660 000 €, et se répartissent de la manière suivante :

Les charges de remboursement des intérêts diminuent de 16% en 2024 compte-tenu de la stabilité de la dette depuis 2016. Elles s'élèvent à 82 500 €.

Les charges d'amortissement des investissements augmentent de 4% et s'élèveront à environ 575 000 €. Elles représentent 22% du budget de fonctionnement.

3.4 Charges exceptionnelles

La notion de charges exceptionnelles disparaît quasi totalement de la norme comptable M57 avec l'instauration de la fongibilité des crédits qui n'existait pas en M14. Cela permet désormais de transférer des crédits d'un chapitre à un autre en cas de besoin et notamment pour faire face à des dépenses exceptionnelles. Ces transferts sont autorisés dans la limite de 7,5% des dépenses réelles (hors dépenses de personnel), ce plafond reste identique à celui appliqué aux dépenses imprévues en M14. La fongibilité des crédits se substitue donc à la notion de provision pour charges exceptionnelles et donc aux dépenses imprévues.

Toutefois, faute de crédits disponibles, la somme de 50 000 € précédemment provisionnée en dépenses imprévues ne sera pas diluée sur d'autres postes de dépenses.

Le compte « titres annulés sur exercices antérieurs » sera malgré tout provisionné à hauteur de 14 000 € en 2024 au pour le remboursement de l'acompte perçu à tort fin 2022 au titre du filet de sécurité.

II) Section d'Investissement

1. Solde d'exécution de l'exercice 2023

Le montant total des recettes de la section d'investissement en 2023 s'élève à 1 665 472 € pour un total de dépenses de 2 022 722 €, le solde d'exécution de la section d'investissement présente un déficit de 357 250 €.

Considérant l'excédent reporté N-1 d'un montant de 891 753 €, le résultat cumulé d'investissement de l'exercice 2023 s'élève à 534 503 €. A ce résultat s'ajoute le solde des restes à réaliser de l'exercice 2023 (report des opérations en cours) excédentaire à hauteur de 994 170 €.

Il est utile de rappeler que, depuis 2016 le syndicat mixte a puisé dans ses réserves pour couvrir sa part d'autofinancement sur l'ensemble des opérations d'investissement du programme Utopia, évitant ainsi le recours à l'emprunt. Cependant, le report de la section d'investissement à son niveau actuel fragilise considérablement la capacité du syndicat mixte à autofinancer ses futurs investissements, considérant en plus l'avance des 20 % de TVA.

Avec un report de 500 000 €, la possibilité d'engager de nouveaux investissements est limitée à 1 000 000 € HT dans l'hypothèse d'un autofinancement minimum de 20%.

Pour rappel, le SMFG n'ayant aucune ressource propre, n'a pas la possibilité de recourir à l'emprunt sans la garantie de couverture intégrale du remboursement par le Département.

2. Recettes d'investissement prévisionnelles 2024

Considérant le report de 534 503 €, le montant du budget prévisionnel de la section d'investissement sera de l'ordre de 4 250 000 €, il s'agit pour l'essentiel de la clôture des investissements en cours.

En ce qui concerne les nouvelles opérations inscrites en 2024, une seule opération est prévue pour le lancement d'une étude de diagnostic et de faisabilité d'un réseau de production de chaleur cofinancée par l'ADEME (60%), la région HdF (20%) et la ville de Guise (10%). Le montant provisionné en recettes pour cette étude est de 45 000 €.

Par ailleurs, le plan de financement de l'opération d'études de maîtrise d'œuvre pour les aménagements intérieurs du Familistère campus étant désormais figé et le marché public étant attribué, les crédits correspondants seront réajustés en conséquence. Le montant des recettes nouvelles attendues est de 380 000 € au titre du pacte SAT.

Le remboursement du capital des échéances de prêts par le département de l'Aisne générera une recette de 605 000 €, soit 100 % du montant des échéances d'emprunts en capital supportées par le SMFG.

L'amortissement des immobilisations génère une recette de 575 000 € (+4% par rapport à N-1), égale à la dépense constatée en fonctionnement.

Le montant du FCTVA sur les dépenses d'investissement N-1 est estimé à 140 000 €.

Les recettes attendues pour le financement des opérations d'équipement reportées (RAR 2023) s'élèvent à 1 972 610 €.

3. Dépenses d'investissement prévisionnelles 2024

3.1 Charges financières

Les charges financières sont de l'ordre de 932 000 € et représentent 22% du budget total de la section d'investissement. Elles sont constituées du remboursement du capital des emprunts et de l'amortissement des subventions relatives aux investissements achevés.

Le remboursement du capital de la dette augmente de 4% et représente une dépense de 605 000 €, couverte intégralement par le Département de l'Aisne. Le montant du capital restant dû au 31 décembre 2023 s'élève à 2 340 400 €, il a diminué de 18,5% pour cinq emprunts restants dont le dernier court jusque 2030.

La charge relative à la reprise de l'amortissement des subventions d'investissement s'élèvera à 327 000 €, montant égal à la recette générée en section de fonctionnement.

3.2 Dépenses d'équipement

Le report des opérations en cours de réalisation représente une dépense totale de 978 440 €.

Les nouveaux crédits inscrits pour 2024 s'élèvent à 660 000 € répartis de la manière suivante :

Opération n°142 pour l'étude de diagnostic et de faisabilité d'un réseau de production de chaleur (60 000 € TTC)

Opération n°141 pour les études de maîtrise d'œuvre pour les aménagements intérieurs du Familistère campus déjà provisionnée à hauteur de 540 000 € en 2023, abondée de 600 000 € supplémentaires.

En conclusion, les prévisions au stade d'avancement actuel ne sont pas équilibrées en section de fonctionnement. Il manque 75 000 € de recettes qui seront extrêmement difficiles à mobiliser, même en menant une campagne très active de mécénat, seule piste encore explorable.

En investissement, la capacité financière actuelle permet de mener à terme les opérations déjà engagées mais ne laissent pas la possibilité d'envisager les futurs investissements nécessaires à l'aboutissement du programme Utopia.

Les membres du comité syndical prennent acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2023 sur la base du rapport remis par le Président tel qu'exposé ci-dessus.

D 2024-02 - Adoption du règlement budgétaire et financier

Monsieur le Président rappelle au comité syndical que le syndicat mixte du Familistère Godin a adopté la nomenclature M57 à partir du 1^{er} janvier 2024.

Le référentiel M57 impose l'adoption d'un règlement budgétaire et financier. Ce règlement formalise et précise les principales règles budgétaires et financières qui encadrent la gestion du syndicat mixte et permet de regrouper dans un document unique les règles fondamentales auxquelles sont soumis l'ensemble des acteurs intervenant dans le cycle budgétaire.

En tant que document de référence, il a pour principal objectif de renforcer la cohérence et l'harmonisation des pratiques de gestion et d'assurer la permanence des méthodes et la sécurisation des procédures. Il pourra être actualisé par délibération en fonction de l'évolution des dispositions législatives et réglementaires et pour tenir compte de la nécessaire adaptation des règles de gestion.

Ce règlement budgétaire et financier (RBF) doit être adopté au plus tard, lors de la séance qui précède celle du vote du premier budget primitif relevant de cette nomenclature.

A cet effet, Monsieur le Président présente à l'assemblée un projet de règlement budgétaire et financier ci annexé.

Après en avoir pris connaissance, les membres du comité syndical adoptent à l'unanimité le règlement budgétaire et financier tel que proposé.

D 2024-03 - Mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur le Président informe l'assemblée que deux agent.es employé.es en CDD de droit public sur des postes permanents ont bénéficié d'une intégration directe et ont été nommé.es en tant que stagiaires sur un grade de la fonction publique territoriale. Cela nécessite donc une mise à jour du tableau des effectifs.

Considérant la dernière mise à jour du tableau des effectifs par délibération du 5 juillet 2022,

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs à la date du 1^{er} janvier 2024,

Le Président propose aux membres du comité syndical de modifier le tableau des effectifs à la date du 1^{er} janvier 2024 :

Emplois permanents Filières / Grades	Catégorie	Nombre de poste(s) ouvert(s)	Temps complet ou nombre d'heures hebdo.	Nombre de poste(s) pourvu(s)	Nombre de poste(s) vacant(s)
Filière administrative		6		6	
Attaché	A	1	1 TNC 30h	1	0
Rédacteur principal 1 ^{re} classe	B	2	2 TC	2	0
Adjoint administratif principal 1 ^{re} classe	C	1	1 TC	1	0
Adjoint administratif principal 2 ^e classe	C	1	1 TC	1	0
Adjoint administratif	C	1	1 TC	1	0

Filière technique		6		6	
Agent de maîtrise principal	C	1	1 TC	1	0
Agent de maîtrise	C	1	1 TC	1	0
Adjoint technique principal 2 ^e classe	C	3	3 TC	3	0
Adjoint technique	C	1	1 TC	1	0
Filière culturelle		3		3	
Conservateur en chef du patrimoine	A	1	1 TC	1	0
Attaché de conservation	A	2	2 TC	2	0
TOTAL		15		15	1

QUESTIONS DIVERSES

- Présentation du programme artistique du Premier Mai 2024
- Journée olympique du 17 juillet
- Date de la prochaine séance : 12 avril à 10h00

La séance est levée à 11h45.

M. Hugues COCHET Membre titulaire	Mme Isabelle Ittelet Membre titulaire
Mme Corinne MONFRONT Membre titulaire	Mme Marie-Françoise BERTRAND Membre titulaire

Mme Caroline VARLET
Membre titulaire

M. Hervé FLORENTY
Membre titulaire